Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Centre d'analyse stratégique

Mars 2012
n° 270
LA NOTE D'ANALYSE
Développement durable

Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique
Les auteurs et les éditeurs

Le marché encore balbutiant en France du livre numérique est appelé à connaître un essor important dans les toutes prochaines années. Ce bouleversement aux contours encore incertains éveille des interrogations chez les éditeurs et les auteurs. Ne nécessitant ni impression ni achat sur un lieu de vente donné, les livres numériques s'affranchissent du circuit classique de la distribution qui assure une part essentielle du revenu des éditeurs. En développement rapide aux États-Unis et en Grande-Bretagne, qui ne disposent pas d'un réseau aussi étendu de librairies qu'en France, le livre numérique y est maîtrisé par les grands acteurs des nouvelles technologies et de la distribution sur Internet. Se refusant à une pareille perspective, les éditeurs français souhaitent aujourd'hui prendre solidement place sur le marché du livre numérique. Mais les exigences qui accompagnent ce processus ne sont pas minces : il s'agit tout à la fois de proposer une offre attractive aux lecteurs, de préserver des marges et d'assurer des conditions financières et juridiques en mesure de dissuader les auteurs de se passer de la médiation traditionnelle de leur éditeur. Ce sont là autant de défis à relever sans tarder si l'édition française veut préserver à l'ère du numérique sa diversité éditoriale comme sa valeur ajoutée. ■

PROPOSITIONS

1. Réunir éditeurs et distributeurs de livres numériques afin de créer une réelle interopérabilité des fichiers entre les différents modèles de tablettes et de liseuses.
2. Lancer une concertation avec les éditeurs en vue de fixer un taux limite de remise sur l'édition numérique d'un livre par rapport à son édition papier.
3. Réunir les acteurs de l'édition et de la distribution du livre pour aboutir à un regroupement de la distribution française du livre numérique autour d'une plate-forme unique.
4. Former un groupe d'enseignants et d'inspecteurs de l'Éducation nationale experts sur le manuel scolaire numérique afin d'orienter les éditeurs vers les dispositifs les plus prometteurs en termes d'apprentissage.
5. Prévoir une annexe dans le contrat d'édition détaillant clairement toutes les dispositions relatives à l'exploitation numérique de l'œuvre cédée. Dans le cas du livre enrichi, prévoir un contrat séparé.